



Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 12 JANVIER 2021 – 13h30-17h**

PAR VISIOCONFERENCE TEAMS

Ordre du Jour :

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020
3. Points d'information COMIFER
 - a. Événements (Bilan JT « pH et fertilité des sols », JT « MO des sols » de mars 2021, Rencontres de nov. 2021)
 - b. Label COMIFER, Comité de labellisation, nouveaux outils labellisés
 - c. Actualités des GT
 - d. Groupe de concertation GENEM (coanimé par MAA et MTES)
4. Convention MAA : Point d'avancement, nouvelle convention 2021-2022
5. Préparation de l'Assemblée Générale du 30 mars 2021
 - a. Comptes provisoires 2020 (à approuver en AG)
 - b. Budget provisoire 2021
 - c. Renouvellement du Conseil d'Administration (Remplacement PD-1er collègue ? ...)
 - d. Propositions tarifaires de dotation, adhésion, contribution membre associé 2022
6. Sujet/Projets de journées techniques 2022
7. Réflexion Prospective, Stratégie de communication (Point réunion 5 janv. 2021)
8. Questions diverses
 - a. Saisine de l'ANSES – Cadmium dans les engrais phosphatés

En raison des circonstances sanitaires particulières, la réunion du Conseil d'Administration de ce mardi 12 janvier 2021 se tient sous forme de visioconférence via l'outil Teams. Les votes se font au moyen de formulaires Google en ligne. Les administrateurs qui détiennent une procuration doivent voter pour l'administrateur qu'ils représentent. *A noter que le Ministère n'a pas accès aux formulaires Google et se trouve donc dans l'incapacité de voter par ce moyen : Olivier Le Gal vote dans la « conversation ».*

En plus des deux salariées du COMIFER (Déléguée Générale et Chargée de Mission), **20 administrateurs participent à la réunion**, en visioconférence ou par téléphone. Un absent, et un participant qui doit s'absenter à partir de 15h30, ont envoyé chacun un pouvoir. Le quorum de 14 est donc atteint. La liste des personnes présentes est fournie en Annexe 1.

Après la connexion de tous, la réunion est ouverte à 13h41 par le président, qui présente en premier lieu ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2021.

Il accueille également Nathalie Vassal (VetAgroSup), qui siègera au Conseil d'Administration après avoir été cooptée au sein du premier collège en septembre 2020.

Il informe par ailleurs le Conseil d'Administration du décès d'Alain Brêthes en décembre dernier, qui a siégé au Conseil d'Administration du COMIFER pendant plusieurs années au nom de l'AFES, et lui rend hommage.

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

L'ordre du jour est approuvé en l'état, sans commentaire ni ajout de questions diverses.

Résultat des votes : (y compris O. Le Gal et A. Canard, dans la conversation)

OUI :	21
NON :	0
ABSTENTION :	1

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé en l'état, sans commentaire, ajout ni correction.

Résultat des votes : (y compris O. Le Gal et A. Canard, dans la conversation)

OUI :	21
NON :	0
ABSTENTION :	1

3. Points d'information COMIFER

a. Evénements (Bilan JT « pH et fertilité des sols », JT « MO des sols » de mars 2021, Rencontres de nov. 2021)

Bilan de la Journée thématique « pH et fertilité des sols » du 28 octobre 2020

On peut se réjouir d'un fort succès de ce premier événement organisé sous forme de webinaire, avec 222 inscrits pour une centaine de participants attendus au départ et malgré deux reports successifs du 12 mars et du 17 Juin, grâce en particulier à une campagne de communication très active sur 9 mois. Le bilan est donc très positif, avec notamment la présence de 11 journalistes spécialisés et 30 % des participants issus de 6 pays étrangers (Allemagne, Belgique, Chili, Espagne, Luxembourg et Madagascar). 41 % des participants n'étaient pas des adhérents du COMIFER. Le 3^{ème} collège était le mieux représenté, puis le deuxième, puis le premier.

Le résultat financier est bénéficiaire de plus de 30 k€, s'expliquant essentiellement par le soutien financier de 3 sponsors (Auréa, Lhoist et UNIFA) et l'allègement des coûts liés à l'organisation en visioconférence (économie de frais de location, de traiteur et de reprographie). En revanche, le temps dédié à la (ré)organisation et au (re)traitement des factures s'est trouvé augmenté, la Déléguée générale ayant consacré 46 Jours à cet événement. Le résultat net est donc ramené à 12 k€.

Une enquête de satisfaction a été adressée dès le soir même. Il en ressort que parmi les différents outils de communication utilisés, c'est le courriel du Comifer (puis les canaux relais institutionnels) qui reste la modalité privilégiée par deux tiers des répondants. Avec un taux de retour de 37 % des participants, le taux de satisfaction s'élève à 95 %, même si quelques remarques portent notamment sur le caractère complexe ou très technique des interventions, associé à un souhait de les rendre plus abordables et opérationnelles, ou sur la nécessité de parler davantage de l'agriculture biologique. Certains commentaires ont permis de dégager de nouvelles pistes de travail qui seront explorées dans les groupes thématiques.

Les résumés des interventions sont disponibles en ligne, mais les vidéos et diaporamas ne sont accessibles respectivement qu'aux inscrits et adhérents. Les 70 questions posées qui n'ont pas pu recevoir de réponse pendant la journée, ont été traitées ultérieurement par les intervenants et les réponses seront accessibles très prochainement sur le site internet du Comifer. La qualité des supports audiovisuels est soulignée par un administrateur, pour lequel ils ont constitué un apport pédagogique complémentaire à l'enseignement en école d'ingénieur agronome.

Journée thématique 2021 sur la Matière organique des sols

Le format et les intervenants de cet événement organisé sous l'égide du groupe FOrBS animé par Matthieu Valé, sont en cours de finalisation. Son comité d'organisation est composé de 13 personnes issues de divers organismes. Celui-ci s'est réuni trois fois depuis novembre 2020, pour construire le programme et identifier les intervenants. Sa prochaine réunion est prévue le 26 janvier prochain. 24 intervenants sont pressentis et en cours de contact pour sonder leur disponibilité et finaliser le contenu et l'intitulé de leurs interventions.

L'événement s'intitulera « **Les Matières Organiques dans les sols agricoles : diagnostic et gestion, fonctions et services rendus** » et se déroulera sur une journée en distanciel. Initialement prévu le 10 mars 2021, il a été reporté au **7 avril 2021 de 9h à 17h30**, à la demande des intervenants.

Il permettra de dresser un état de l'art des nombreuses propriétés et fonctions des matières organiques dans la fertilité des sols (stabilité structurale, rétention en eau, réservoir en éléments nutritifs...) et de mettre en avant les avancées des travaux scientifiques sur la compréhension et l'impact des pratiques agricoles sur la dynamique des matières organiques dans les sols, à différentes échelles géographiques. On abordera les méthodes de diagnostic, et l'on essaiera d'identifier les leviers pour gérer ces matières organiques dans les différents systèmes cultivés (impact du travail du sol, des couverts, des produits organiques...).

Rencontres COMIFER-GEMAS des 24-25 novembre 2021 à Clermont-Ferrand

80 propositions de communications ont été reçues à la suite de l'appel à résumés qui s'est clôturé le 18 décembre 2020. Le comité d'organisation se réunira le 19 janvier prochain pour valider les communications à retenir et élaborer le programme des 15^è Rencontres 2021.

La faisabilité de mixer les modalités en présentiel et en distanciel (vidéo et streaming) est en cours d'évaluation sur la base de devis. L'amphithéâtre est facturé sur la base d'une demi-jauge d'environ 300 places (sur une capacité de 650 places).

Pour cette édition 2021, il a été décidé de simplifier la grille tarifaire, jugée trop complexe par le passé. Comme pour les Journées thématiques, l'adhésion ne sera plus incluse dans l'inscription comme précédemment. Ainsi, seront proposés :

- Tarifs d'inscription présentiel / distanciel
- Tarifs d'inscription adhérent / non adhérent
- Tarif préférentiel pour les intervenants (orateur – auteur de poster)
- Pas de tarif early-bird
- Suppression de l'inscription du pack de 5 entrées
- Suppression de la modalité « formation » : le COMIFER n'a pas demandé d'agrément formation auprès du Gicper car il y a eu une réforme en juillet 2020, son coût est trop onéreux et les dossiers sont fastidieux à traiter. Et il a été constaté entre 2017 et 2019 une baisse du nombre de demandes de prise en charge de l'inscription par le biais d'une convention de formation.

Les présentations et questions de l'amphithéâtre et du « tchat » seront enregistrées.

Un pôle spécifique sera proposé pour des posters commerciaux (nouveau 2021), en remplacement de la possibilité de stands.

Le Prix du Meilleur Poster sera attribué après vote effectif sur les posters présents sur site.
Les 150 Tote bags sponsorisés par Lhoist pour la JT « pH et fertilité » seront distribués lors des Rencontres à Clermont-Ferrand.

Les partenaires et sponsors sont en cours d'identification avec l'appui de L. Jordan-Meille (Bordeaux Sciences Agro), N. Vassal et B. Nowak (VétagroSup) et A. Michaud (INRAE). Suites aux contacts pris, deux sponsors sont annoncés : Biovitis et Yara.

La demande de haut patronage du Ministère de l'Agriculture est en cours de traitement et en bonne voie.

b. Label COMIFER, Comité de labellisation, nouveaux outils labellisés

18 outils de calcul de dose sont labellisés à ce jour, après que le comité de labellisation a labellisé deux outils supplémentaires, CET'AZOTE 36 et CERE OC, lors de sa dernière réunion du 19 novembre 2020. Un autre outil n'a pas été labellisé et va revoir son dossier. Par ailleurs, 3 outils (Fertiweb Basic, Réglette Azote Colza et Wiuz) ont vu leur labellisation étendue aux nouvelles régions proposées (Bretagne et Languedoc-Roussillon).

Lors de sa prochaine réunion, prévue le 18 février 2021, le comité de labellisation n'examinera qu'un seul dossier, concernant l'extension de la labellisation d'un outil à la Bretagne et au Languedoc-Roussillon. Trois éditeurs ont également manifesté leur souhait d'étendre leur labellisation à la Bretagne et au Languedoc-Roussillon, mais n'ont pas encore envoyé leur dossier complet.

c. Actualités des GT (PAN, coefficients b et bq)

Groupe N & S

Les 3 dernières réunions du groupe se sont tenues les 22 et 28 septembre et le 10 décembre 2020. Elles ont permis d'aborder la mise à jour de la grille de volatilisation de l'ammoniac, la contribution du COMIFER à la concertation préalable à la révision du Programme national d'Actions Nitrates, et la fertilisation azotée des CIVE (Cultures Intermédiaires à Valorisation Energétique). Ainsi,

- un sous-groupe de travail a été mis sur pied pour mettre à jour la grille de volatilisation
- en concertation avec le Conseil d'Administration, un cahier d'acteur au nom du COMIFER a été déposé sur le site du gouvernement pour participer à la concertation du 7^{ème} PAN,
- et les besoins proportionnels au rendement (coefficients b) ont été mis à jour sur le site du COMIFER.

Une communication a été faite aux éditeurs ayant un outil labellisé ainsi qu'à l'ensemble des abonnés de la newsletter.

Groupe SAB

Le groupe s'est réuni le 29 octobre 2020 pour traiter de la question des effets du chaulage sur le stockage et déstockage du carbone des sols. Il a également dressé un bilan de la JT du 28 octobre « pH et fertilité des sols », et s'est attelé à la rédaction des réponses aux questions posées et restées sans réponses en séance.

Groupe PKMg

Ce groupe s'est réuni le 17 septembre 2020 pour échanger autour d'une présentation de l'ANSES sur l'effet du niveau de cadmium dans les matières fertilisantes sur le risque sanitaire chez les consommateurs, d'une présentation de l'outil Phosph'Or, et de la constitution d'un référentiel COMIFER d'essais au champ sur la fertilisation en magnésium.

Groupe FORBS

Ce groupe s'est réuni le 6 octobre 2020 sur les sujets suivants : Comment appréhender les enjeux liés au Carbone : Le Label Bas Carbone ; Gestion de la matière organique des sols : exemple de l'Allemagne et de l'Autriche ; Mesure du stock de carbone dans le sol : réflexion sur la méthodologie. Il a également travaillé sur la préparation de la prochaine journée thématique.

Groupe PRO

Ce groupe animé par Caroline Le Roux (Idar) et Enguerrand Burel (Itab), a proposé une participation aux Rencontres 2021 ; il ne s'est pas réuni en 2020 mais programme une prochaine réunion au printemps 2021 sur la création d'un sous-groupe de travail concernant la mise à jour de la grille Keq, notamment pour approfondir les éléments sur les digestats de méthanisation.

d. Groupe de concertation GENEM (coanimé par MAA et MTES)

Au cours de la dernière réunion du 9 décembre 2020, ce groupe a dressé un bilan de la concertation préalable à la révision du PAN.

- La plateforme web a reçu 11 128 visiteurs, dont 455 inscrits. 551 contributions libres et 24 cahiers d'acteurs (dont 1 du COMIFER) y ont été déposés.
- 3 réunions publiques ont été organisées à St Lô, Paris et Pont-à-Mousson.
- Une synthèse des questionnaires et un bilan des contributions libres ont été présentés, qui montrent des avis différents selon l'origine des contributeurs (assurer le bon état écologique des eaux, maintenir la fertilité des sols, améliorer la qualité de l'eau utilisée pour produire de l'eau potable, ou améliorer l'efficacité de la fertilisation ; la réduction des pics de pollution de l'air arrive en dernière position). Les enjeux d'organisation prioritaires sont la flexibilité de gestion selon les conditions météo, le niveau d'adaptation aux contextes régionaux et locaux, et la simplification.

Pour mémoire, le cadre initial de la révision du PAN vise les objectifs suivants :

- Stabilité du cadre réglementaire
- Renforcement de l'applicabilité et l'efficacité des mesures
- Renforcement de la cohérence avec les autres enjeux environnementaux liés à l'azote
- Introduction d'une flexibilité pour adapter les actions à la variabilité climatique
- Construction d'un cadre national permettant l'innovation et l'expérimentation

La révision du PAN s'oriente vers un texte sans nouvelle mesure et prévoit une stabilité de la majorité des mesures, mais une évolution de plusieurs mesures :

- Sur la couverture des sols : un meilleur encadrement dans le texte national (PAN) des possibilités de déclinaisons régionales ;
- Sur les périodes d'interdiction d'épandage : évolution de certaines périodes d'interdiction d'épandage, et mise en place d'un dispositif de dérogation régionale basée sur des critères agrométéorologiques pour certaines dates d'interdiction d'épandage ;
- Actualisation des normes d'excrétion des animaux pour le calcul du 170 kgN/ha/an ;
- Précision sur l'analyse de sol ;
- Clarification des règles s'appliquant aux digestats de méthanisation ;
- Une meilleure articulation avec les politiques publiques sur les aires d'alimentation de captage notamment sur les questions de délimitation des périmètres et un renforcement du contenu des ZAR ;
- Une clarification des critères et de la procédure pour déroger à la mesure de couverture des sols.

A noter qu'aucune mesure spécifique n'est prévue au niveau du calendrier d'épandage pour prendre en compte le volet qualité de l'air.

Le nouveau calendrier prévoyait :

- Un envoi du projet de texte PAN au GENEM à la mi-décembre (non reçu, le texte sera normalement proposé cette fin de semaine),
- Un retour des membres du GENEM pour la mi-janvier 2021 (reporté de fait),
- Des réunions du GENEM fin janvier et début février 2021,
- Une communication à l'autorité environnementale et des consultations institutionnelles fin février,
- Une consultation du public en mai/ juin,
- La publication du nouveau PAN en septembre 2021.

4. Convention MAA : Point d'avancement, nouvelle convention 2021-2022

La convention actuelle se déroule normalement, avec la mise en œuvre du projet sur 18 mois (du 3 décembre 2019 au 2 juin 2021), pour un montant de 108 930 €. Le compte-rendu intermédiaire a été fourni en septembre 2020 et le second virement a bien été reçu début octobre 2020.

Le résumé du temps de travail réalisé par Sophie Droisier et Marie Carré à fin décembre 2020 par rapport au temps prévu sur la durée totale de la convention est présenté au CA selon les 6 grandes actions identifiées (sur lesquelles le ministère finance environ 70 % du coût, le reste étant à charge du COMIFER). L'avancement en est environ aux deux tiers pour l'ensemble des actions, ce qui apparaît normal.

Une légère modification du programme technique ne nécessitera pas forcément d'avenant. Les éventuelles demandes d'avenant doivent être faites au moins 3 mois avant la fin de réalisation du projet.

La formation azote-environnement a été suspendue à la demande du Ministère.

Une prochaine convention sera à négocier ce printemps. Il faut commencer à réfléchir à son contenu, à sa durée et à son budget (reste à connaître le budget disponible au MAA, et la durée à prévoir pour cette convention). Faut-il maintenir et poursuivre les actions actuelles, ou faut-il au contraire envisager de les faire évoluer ?

1. Appui directive Nitrates	Maintien ou réorientation ? Question de formation « azote-environnement » en suspens
2. Parangonnage du raisonnement NPK	Point à faire juin 2021 ; redévelopper avec EJP Soil ?
3. Rencontres 2019 et 2021	Rencontres 2021 et 2023 ? (activité commerciale)
4. Journées thématiques 2020 et 2021	Journée(s) 2022 (activité commerciale)
5. Fonctionnalités documentaires du site web	Besoin de développement
6. Fonctionnement des groupes thématiques	Maintien ; révision de brochures ?

Il conviendra de se rapprocher du Ministère pour clarifier le statut des différentes actions à caractère commercial (« lucratives ») (JT, Rencontres) vis-à-vis de la subvention du ministère.

5. Préparation de l'Assemblée Générale du 30 mars 2021

a. Comptes provisoires 2020 (à approuver en AG)

On a procédé à la sectorisation des activités du COMIFER, comme acté par le CA et l'AG d'automne 2020. Cela modifie le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel initial. Sur la subvention du ministère, fléchée environ à 50 % sur des activités lucratives donc soumises à TVA, faute d'information contraire, Chimie Promotion considère que toutes ces activités sont soumises à TVA et le montant est donc grevé du montant de la TVA (20 %) : cela représente un manque à gagner de l'ordre de 10k€ sur la totalité de la subvention, et qui porte sur les deux années 2020 et 2021.

Autre conséquence sur 2020, la contribution nécessaire à l'impôt sur les sociétés (IS), sur la partie lucrative : plus de 5 k€ sur 2020.

En revanche, 2020 a bénéficié de l'effet Covid qui a engendré une réduction des frais de location de salles du fait des réunions en distanciel.

Il reste à vérifier le taux d'imposition par rapport au montant du résultat, qui apparaît en-dessous du seuil qui devrait être appliqué 15 % et non 28 %. Un éventuel correctif est à prévoir.

b. Budget provisoire 2021

Une réduction du résultat est attendue du fait de charges supplémentaires occasionnées par la sectorisation de la comptabilité :

- Le solde de la subvention (activités qui se termineront fin mai 2020) sera grevé de la TVA.
- On table sur un résultat positif des Rencontres 2021 de 40 k€, et on s'attend à un impôt sur les sociétés de 16 k€ directement lié à ce résultat.
- On peut prévoir une mise à jour à la hausse de la prestation comptable de Chimie Promotion (CP) : 23 k€ au lieu de 7 k€. Il conviendra de réfléchir avec CP à des modalités de simplification des tâches (de saisie notamment, car on constate qu'il y a de nombreuses réécritures) pour réduire le montant de cette prestation.

Les dotations des collèges et les cotisations individuelles ont été augmentées.

Avec ces hypothèses, le résultat de l'année 2021 serait négatif de 8,5 k€, malgré le fait qu'il s'agit d'une année avec Rencontres.

Propositions du CA :

- Rendre l'adhésion individuelle plus attractive, par exemple en augmentant de façon significative le tarif des événements du COMIFER pour les non-adhérents.
- Accroître le temps passé (ie charges et salaires) par les salariées sur les activités lucratives, pour dégager le moins de bénéfice possible sur les Rencontres et Journées Thématiques, et diminuer ainsi le montant de l'impôt sur les sociétés.
- Dans le budget, réintégrer les JT et les Rencontres de la même façon dans les charges et les produits.
- Présenter très clairement les 2 comptes d'exploitation, l'un pour les activités lucratives, l'autre pour les activités non lucratives (dans leur état actuel les intitulés des postes sont sibyllins).

Projection 2022 :

Dans l'ignorance, à ce jour, du montant de la future subvention du ministère, on se base sur une hypothèse de 45 k€.

On part de l'hypothèse que la Journée thématique sera bénéficiaire, mais moins qu'en 2020 du fait d'un retour en présentiel qui occasionne de nouveau des coûts.

Dans ces hypothèses de travail proposées par le Trésorier, on obtiendrait un **résultat annuel nettement négatif avec 32 k€ de déficit.**

Discussion :

Faut-il maintenir de faibles augmentations des tarifs de cotisation et plutôt chercher à faire des économies sur nos coûts ? On fera cette proposition à l'AG du 30 mars prochain, en veillant à renforcer l'attractivité de l'adhésion. Le CA recommande de ne pas trop augmenter le montant des dotations pour ne pas atteindre des seuils qui deviendraient inacceptables par les donateurs. Il serait utile de sonder les donateurs quant à leur perception vis-à-vis des augmentations successives du tarif de cotisation. Comment expliquer que l'augmentation est due au paiement d'un impôt, alors que l'association ne dégage aucun bénéfice ?

Attention, même si l'exercice est déficitaire, il n'y a pas d'incompatibilité malgré tout à devoir payer des impôts sur la partie lucrative.

Par ailleurs, le CA ne considère **pas utile de revenir à des modalités en présentiel pour les JT**, vu que le distanciel permet de faire des économies substantielles, et d'augmenter largement le nombre et la diversité des participants du fait de la réduction des contraintes et coûts logistiques. Les visioconférences réduisent certes les possibilités de rencontres physiques entre les personnes, mais c'est moins important du fait du caractère ciblé de ces JT ; en revanche, il restera nécessaire de **maintenir les Rencontres COMIFER-GEMAS en présentiel** tous les deux ans.

c. Renouvellement du Conseil d'Administration (Remplacement PD-1er collège ? ...)

Un nouveau bureau devra être élu par l'Assemblée Générale le 30 mars matin. Les membres actuels du bureau sont tous candidats à leur propre reconduction dans l'éventualité de l'absence de candidats, sauf pour le poste de président, car Pascal Denoroy démissionnera à l'issue de l'AG qui se réunira le 30 mars matin, afin que son(sa) remplaçant(e) soit coopté(e).

Sophie Agasse, en tant que vice-présidente du CA, accepte de prendre en charge l'animation du CA du 30 mars après-midi.

Il faudra aussi renouveler 1/3 du CA lors de l'AG. Chaque président de collège est chargé de vérifier que les postes à renouveler trouvent des candidats.

Postes à renouveler en AG 2021 :

1 ^{er} collège	2 ^{ème} collège	3 ^{ème} collège
Francesca DEGAN (AFES)	Nathalie GALIRI (APCA)	Cédric MONPROFIT (KALI France)
Stéphanie SAGOT (LDAR)	Mathilde HEURTAUX (Acta)	Olivier PELTIER (LHOIST)
Fanny HERAUD (MAA)	Coraline RAVENEL (FNAMS)	Jean-François ZIHLMANN (MEAC)

A noter qu'Olivier Peltier part à la retraite dans un an et son successeur fera acte de candidature.

d. Propositions tarifaires de dotation, adhésion, contribution membre associé 2022

Le CA pourrait proposer à l'AG les montants suivants pour 2022 :

- Montant des dotations : 13 000 €/collège/an
- Montant de l'adhésion individuelle : 150 €/personne /an – retraité et étudiant : 45 €/personne /an
- Montant de la cotisation de membre associé : 570 €/organisme/an

Cette révision des tarifs reste à affiner par le bureau avant l'AG. Aurélia Michaud est volontaire pour participer aussi à ces échanges.

6. Sujet/Projets de journées techniques 2022

Il est nécessaire de décider le plus possible à l'avance de l'organisation et du format d'une JT en 2022, et idéalement d'en arrêter le thème au printemps.

Plusieurs idées ont été proposées suite à l'enquête satisfaction de la JT « pH et Fertilité des sols » du 28 octobre 2020 :

- Sur le phosphore sans lien avec le pH :

- La disponibilité dans le sol des différentes formes de phosphore et les nouvelles solutions de fertilisation phosphatée.
- Cycle biogéochimique du phosphore dans les agroécosystèmes. L'activité biologique des sols.

- Sur le soufre sans lien avec le pH :

- Poursuivre sur les effets du soufre (carences vs excès, quel juste milieu ?)
- Engrais longue durée (GT N&S)

Par ailleurs, Lionel Jordan-Meille avait également formulé d'autres propositions en décembre 2020 :

- Sur les teneurs en micronutriments et la qualité minérale des récoltes de céréales :

Etat des lieux, évolutions, réglementation, besoins selon MOS, actions pour garantir des teneurs minimums en Zn, Ca, Fe... et prévenir des teneurs excessives en Cd, As, Pb... Rôles des pratiques agricoles, état des lieux sur la biofortification, moyens de mesures et de contrôle de cette qualité nutritionnelle, etc.

Il s'agit d'un sujet qu'il a travaillé lors de son séjour en Angleterre, avec des liens à la fertilisation, au chaulage, à l'entretien organique des sols, à la gestion des déchets organiques, des cendres, biochars, etc. bref, un sujet finalement très transversal et qui brosse toute la palette des sciences agronomiques. Avec d'importants enjeux de nutrition.

- Sur les interactions entre fertilisation (NPK) et protection des cultures

Suffisamment de données seront-elles disponibles ?

- Retours d'expériences sur l'utilisation de digestats en agriculture

Les projets d'unités de méthanisation se multiplient et il devient nécessaire d'informer la profession sur les propriétés des digestats. Parallèlement, les données du terrain sont de plus en plus nombreuses (et de nouveaux projets démarrent encore, cf. Ferti-Dig, MéthaBio Sol...) et les détracteurs de l'utilisation de ces matières en agriculture sont de plus en plus audibles. Il devient donc nécessaire de faire un point d'étape sur ce sujet.

➔ **Le Groupe PRO pourrait être en mesure de faire une proposition de JT sur les digestats pour 2023.**

Le CA estime que le sujet sur les micronutriments serait intéressant pour 2022. Comme il n'est traité par aucun des Groupes existants du COMIFER, il pourrait même être pertinent de réfléchir à l'opportunité de monter un **Groupe du COMIFER sur les oligo-éléments**. On peut regarder ce thème sous l'angle micronutriments vs contaminants...

➔ **Aurélia Michaud serait volontaire, le cas échéant, pour participer à l'organisation d'une telle journée sur les oligo-éléments en 2022 avec Lionel Jordan-Meille.**

NB : Il est possible d'envisager d'organiser plusieurs demi-journées, explorer la possibilité de formats plus courts qu'une journée, sous forme de webinaires.

7. Réflexion Prospective, Stratégie de communication (point réunion 5 janv. 2021)

Un groupe de réflexion a été monté dans le but de fixer des objectifs réalistes aux travaux du COMIFER sur une échéance 4-5 ans (voire davantage). Ce Groupe est actuellement constitué de Sophie Agasse, Sophie Droisier, Marie Carré, Lionel Jordan-Meille, Marc Lambert, Pascal Denoroy, Rémy Duval, Aurélia Michaud. Le groupe est ouvert et d'autres participants sont les bienvenus.

Le groupe s'est réuni une première fois le 5 janvier 2021. Il a abordé les questions suivantes : Qui sommes-nous ? L'environnement, l'écosystème du COMIFER... Cette première réunion a permis de rappeler et débattre sur ce qu'est la fertilisation raisonnée, et connaître l'historique et la raison d'être du COMIFER. On y a aussi commencé à dresser un bilan des actions menées ces dernières années.

Une deuxième réunion est prévue **le 2 mars 2021 à partir de 14h** pour finaliser le bilan des actions menées par le COMIFER et se poser les questions suivantes : Où souhaitons-nous aller ? Comment ? Avec quels moyens ? Pour mener quelles actions ? Dans quels délais ? et pour formaliser les réponses à ces questions sous forme d'une **feuille de route** (activités COMIFER actuelles et perspectives, bilan factuel des travaux sur les dernières années, et actions à conduire avec les moyens identifiés), qui sera présentée par le groupe à l'AG du 30 mars 2021.

Exemple de premier travail réalisé : la mise à jour des missions du COMIFER :

1. Favoriser et développer les contacts et les échanges pour une maîtrise aussi complète que possible de la fertilisation et de toutes ses conséquences.
2. Organiser des réunions de travail sur les questions de la fertilisation.
3. Proposer des méthodes de référence, avec la mise en œuvre de tous les moyens propres à harmoniser et encourager les progrès touchant la fertilisation raisonnée.
4. Contribuer à l'information du monde agricole, en liaison avec les organismes chargés de l'enseignement, de la formation continue et du développement agricole, au travers de publications de référence (le COMIFER est Producteur de références)
5. Collaborer avec les organisations nationales, étrangères ou internationales ayant, en tout ou partie, une mission analogue à celle du COMIFER.
6. Représentation auprès de tous organismes publics ou privés, français ou étrangers.

8. Questions diverses

a. Saisine de l'ANSES – Cadmium dans les engrais phosphatés

Une nouvelle réglementation est en cours de préparation sur le cadmium, qui concerne les engrais phosphatés car le phosphate naturel contient plus ou moins de Cd. Dans ce cadre, l'ANSES a été chargée d'une étude en 2018 sur « l'exposition au cadmium : Propositions de niveaux en cadmium dans les matières fertilisantes et supports de culture permettant de maîtriser la pollution des sols agricoles et la contamination des productions végétales » (saisine 2015-SA-0140, RAPPORT d'expertise collective, Comité d'experts spécialisé Evaluation des risques physico-chimiques liés aux aliments »). Les résultats de cette étude ont été présentés au groupe PKMg du COMIFER le 17 septembre 2020 par Mme Carne, et ont suscité des réactions quant aux hypothèses de l'étude. Il s'agit en particulier de l'hypothèse d'apport de doses d'engrais P élevées consécutives à un état initial du sol très pauvre, qui se maintiendraient durant 100 ans, alors que ces apports élevés devraient rapidement changer l'offre du sol donc le besoin de fertilisation. Les calculs de dose se réclament du COMIFER & Arvalis, mais leur mise en œuvre n'est pas correcte.

En réaction, L. Jordan-Meille et P. Denoroy ont signalé le problème par mail à l'ANSES le 25 novembre 2020 et demandé s'il était possible de revoir le calcul via une nouvelle saisine. Le retour reçu de M. Schuler comporte les éléments de réponse suivants :

- « ... le COMIFER ne fait pas partie, à ma connaissance, des entités susceptibles de saisir l'Agence en application de ses textes constitutifs » ;
- « Aussi, si le COMIFER estime que des données et des informations nouvelles (et donc par construction non prises en compte au moment de l'expertise) sont de nature à faire évoluer notre appréciation de la situation, vous pouvez toujours nous les adresser. Nous statuerons à la vue de ces données si elles sont de nature à modifier substantiellement notre avis » ;
- -« ... pourraient être mis à disposition la chaîne de calcul que nous avons mise au point, pour un usage sous votre entière responsabilité ».

P. Denoroy propose de rédiger une réponse (et sollicite des bonnes volontés pour l'y aider) basée sur les éléments suivants :

- Décliner l'hypothèse de calculs à refaire par le COMIFER
- Montrer que l'ANSES a mal appliqué la grille COMIFER (expliquer que les calculs sont faux et que les doses calculées en t_0 ont été maintenues sur une durée excessive, alors que la grille fait l'hypothèse d'analyse récente)
- Mettre en avant l'expertise des membres du groupe PKMg, supérieure à celle des membres des « comités d'experts »... ce qui pose question sur la qualité de la procédure ANSES.

Autres suites :

- **Futur texte réglementaire soumis à consultation publique en mars** : un premier projet de texte dit « **socle commun** » propose des critères et seuils de qualité agronomique et d'innocuité pour les matières issues du recyclage qui retournent au sol ; il est en train d'être retravaillé par les services du ministère ; l'ANSES doit également se prononcer sur certains aspects techniques ; un nouveau projet de texte ainsi révisé sera alors proposé à ces parties prenantes en février 2021, puis sera soumis à consultation publique en mars, en vue d'une publication en juin 2021.

- **Réalisation par RITTMO d'une étude d'impact** (impact sur les parties prenantes de la filière considérée), qui doit accompagner les textes réglementaires lorsqu'ils sont mis en place. Les questionnaires ont été adressés par RITTMO aux parties prenantes la semaine dernière, en demandant un retour pour la fin de la semaine prochaine. Contact : Nicolas Thévenin.

➔ **Ce n'est pas le rôle du COMIFER de se prononcer sur le projet de texte, mais bien de réagir auprès de l'ANSES ; il conviendra de mettre en copie les services du ministère pour montrer et rendre officielle notre expertise technique.**

➔ **Le courrier préparé par P. Denoroy sera relu par M. Lambert et F. Degan.**

La séance est levée à 17h00.

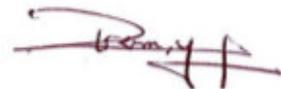
Rappel : Prochaine réunion le 30 mars 2021, après-midi

La secrétaire



Mathilde Heurtaux

Le Président



Pascal Denoroy